

DÉLIBÉRATION N°2024-011

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Présents :	52	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren
Absents excusés :	14	à Saint-Flour, après convocation légale en date du 16
Pouvoirs :	11	janvier 2024, sous la Présidence de Madame Céline
Votants :	63	CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Christian RISS, M. René PELISSIER, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÉS, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
MME Sophie BENEZIT donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Richard BONAL donne pouvoir à MME Marina BESSE
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Olivier REVERSAT donne pouvoir à M. Jean-Marc BOUDOU

Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **26 JAN. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **26 JAN. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : EXTENSION DU BATIMENT DE L'ENTREPRISE UNIPLANEZE - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard MAURY

Considérant le projet de territoire 2021-2026 adopté par délibération N°2021-146 du Conseil communautaire du 30 juin 2021, et plus particulièrement la fiche projet n° 84 « Favoriser le développement de l'entreprise UNIPLANEZE » ;

Vu les délibérations n°2022-202 du Conseil communautaire en date du 04 juillet 2022 et n°2022-219 du Conseil communautaire en date du 19 septembre 2022 relatives à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et le développement de l'entreprise UNIPLANEZE ;

Considérant les travaux en plus-value et moins-value sur les lots n°1, 2, 2bis, 3, 3bis, 4, 8 et 10 tels que décrits ci-dessous ;

Vu le code de la commande publique, et notamment son article L.2194-1 ;

Considérant les propositions suivantes d'avenants :

Lot n°1 « Terrassement-VRD-espaces verts », avec l'Entreprise MARQUET :

Travaux en moins-value :

Adaptation des prestations de voiries

Moins-value de 1 988.20 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°1 « VRD-espaces verts », avec l'Entreprise MARQUET pour un montant de 377 240.79 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°1, tel qu'annexé à la délibération ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 375 252.59 € HT ;

Lot n°2 « Gros-œuvre - Maçonnerie », avec l'Entreprise MATHIEU :

Travaux en plus-value :

Modification des prestations sur le mur coupe-feu - Mise en place de banquettes de protection en inox

Plus-value de 9 496.75 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°2 « Gros-œuvre - Maçonnerie », avec l'Entreprise MATHIEU pour un montant de 550 120.00 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°2, tel qu'annexé à la délibération ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 559 616.75 € HT ;

Lot n°2bis « Dallage industriel », avec l'Entreprise SOREDAL Auvergne :

Travaux en moins-value :

Suppression du dallage béton extérieur

Moins-value de 25 778.16 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°2bis « Dallage industriel », avec l'Entreprise SOREDAL Auvergne pour un montant de 190 000.00 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°2bis, tel qu'annexé à la délibération ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 164 221.84 € HT ;

Lot n°3 « Charpente métallique », avec l'Entreprise CMF Structures :

Travaux en moins-value :

Suppression de la tranche optionnelle et modification de prestations

Moins-value de 475.00 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°3 « Charpente métallique », avec l'Entreprise CMF Structures pour un montant de 411 850.00 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°3, tel qu'annexé à la délibération ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 411 375.00 € HT ;

Lot n°3bis « Couverture étanchéité -bardage », avec l'Entreprise CMF Structures :

Travaux en plus-value :

Mise en place d'un dispositif d'ouverture des évacuations d'air (grilles à ventelles)

Plus-value de 8 500.00 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°3bis « Couverture étanchéité-bardage », avec l'Entreprise CMF Structures pour un montant de 458 400.90 € HT ;
Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°3bis, tel qu'annexé à la délibération ;
Vu le nouveau montant du marché porté à 466 900.90 € HT ;

Lot n°4 « Isolation – Portes et châssis vitrés », avec l'Entreprise PI INSTALL :

Travaux en moins-value :

Modifications de prestations conformément aux devis joints au présent avenant

Moins-value de 601.41 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°4 « Isolation – Portes et châssis vitrés », avec l'Entreprise PI INSTALL pour un montant de 645 000.00 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°4, tel qu'annexé à la délibération ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 644 398,59 € HT ;

Lot n°8 « Serrurerie-Métallerie-portes coupe-feu », avec l'Entreprise GIROUD :

Travaux en moins-value :

Modifications de prestations conformément aux devis joints au présent avenant

Moins-value de 13 236.00 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°8 « Serrurerie-Métallerie-Portes coupe-feu », avec l'Entreprise GIROUD pour un montant de 136 992.00 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°8, tel qu'annexé à la délibération ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 123 756.00 € HT ;

Lot n°10 « Revêtement de sols résine », avec l'Entreprise Batirésine :

Travaux en moins-value :

Suppression du traitement des banquettes en résine

Moins-value de 5 698.93 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°10 « Revêtement de sol résine », avec l'Entreprise Batiresine pour un montant de 29 542.73 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°10, tel qu'annexé à la délibération ;

Considérant qu'avec l'ensemble de ces avenants, représentant une moins-value de 29 780.95 € H.T., le coût total des travaux connu à ce jour s'élève à 3 267 462.53 € H.T. (3 920 955.04 € TTC) ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✦ **APPROUVE** les avenants aux marchés de travaux pour l'extension du bâtiment de l'entreprise UNIPLANEZE, en plus et moins-values aux lots n°1, 2, 2bis, 3, 3bis, 4, 8 et 10 avec les entreprises ci-dessus désignées aux montants susvisés ;
- ✦ **AUTORISE** Madame le Président à signer lesdits avenants.

POUR : 63 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD



La secrétaire de séance,

Marine NEGRE

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DU 05/08/2022

Identification du maître d'ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Communauté de communes située Village d'entreprises – 1 rue des Crozes – ZA du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR (15100), identifiée sous le numéro de SIRET 20006666000016.

Identification du titulaire du marché

MARQUET S.A.S.

1 rue de la Florizane

15100 SAINT-FLOUR

Objet du marché

Création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 01 : Terrassement – VRD – Aménagements de surface – Espaces verts

n Date de la notification du marché suivant Acte d'engagement : 05 août 2022

n Date de l'ordre de service n°1 : 02 septembre 2022

n Montant initial du marché :

- Marché de base :

Montant HT = 368 968,79 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 442 762,55 €

- Tranche optionnelle :

Montant HT = 8 272,00 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 9 926,40 €

Exposé de l'avenant

n Modifications introduites par le présent avenant :

Selon détail ci-dessous des travaux en plus et des travaux en moins liés au marché de base :

- MV poste 6.1.1.4 : 542.50€
- MV poste 6.3.1.1 : 3518.50€
- PV poste 6.3.1.5 : 478m² x 16,60€ = 7934.80€

- MV poste 6.3.2.1 : 5115,00€
- MV poste 6.6.2 : 747,00€

Soit 1.988,20€ HT de moins-value.

n Incidence financière de l'avenant :

Le montant du marché est modifié ainsi :

Montant HT de l'avenant n° 1 = - 1 988,20 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC de l'avenant n° 1 = - 2 385,84 €

n Nouveau montant du marché – solution de base:

Montant HT = 366 980,59 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 440 376,71 €

Diminution par rapport au marché de base initial : 0,54 %

L'ensemble des conditions particulières de l'acte d'engagement signé le 05/08/2023 et notifié à l'entreprise MARQUET S.A.S. le 02/09/2023 est étendu au présent avenant n° 1.

Fait à Saint-Flour, le
En deux exemplaires

SAINT-FLOUR Communauté

L'ENTREPRISE MARQUET S.A.S.

La Présidente

Céline CHARRIAUD

Notification de l'avenant au titulaire du marché

Je soussigné, représentant
l'entreprise certifie avoir reçu la notification de l'avenant n° 1
au marché de travaux relatif à la création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise
UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 01 : Terrassement – VRD – Aménagements de surface –
Espaces verts.

Fait à

le

Cachet et signature

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DU 05/08/2022

Identification du maître d'ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Communauté de communes située Village d'entreprises – 1 rue des Crozes – ZA du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR (15100), identifiée sous le numéro de SIRET 20006666000016.

Identification du titulaire du marché

SAS MATHIEU

ZA de la Baysse

48120 SAINT-ALBAN SUR LIMAGNOLE

Objet du marché

Création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 02 : Gros-Œuvre - Maçonnerie

n Date de la notification du marché suivant Acte d'engagement : 05 août 2022

n Date de l'ordre de service n°1 : 02 septembre 2022

n Montant initial du marché :

- Marché de base :

Montant HT = 543 000,00 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 651 600,00 €

- Tranche optionnelle :

Montant HT = 7 120,00 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 8 544,00 €

Exposé de l'avenant

n Modifications introduites par le présent avenant :

Selon détail ci-dessous des travaux en plus et des travaux en moins liés au marché de base :

- PV murs coupe-feu : 15.233,00€ HT (voir détails en annexe)
- MV sur poste 5.2.2.1 : 86.25m² x 85,00€ = 7.331,25€
- MV sur poste 5.8.1 : 1U x 850,00€ = 850,00€
- MV sur poste 5.8.2 : 1.100,00€

- MV sur poste 5.9.3 : 1.000,00€
- MV sur poste 5.9.4 : 1.000,00€
- MV sur poste 5.9.5 : 6.860,00€
- MV sur poste 5.10.1.1 : 49.720,00€
- MV sur poste 5.10.1.2 : 24.000,00€
- PV banquettes inox : 86.125,00€ (voir devis en annexe, avec les 2 moins-values des postes 5.10.1.1 et 5.10.1.2)

n Incidence financière de l'avenant :

Le montant du marché est modifié ainsi :

Montant HT de l'avenant n° 1 = 9 496,75 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC de l'avenant n° 1 = 11 396,10 €

n Nouveau montant du marché de base :

Montant HT = 552 496,75 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 662 996,10 €

Augmentation par rapport au marché initial : 1,75 %

L'ensemble des conditions particulières de l'acte d'engagement signé le 05/08/2023 et notifié à l'entreprise SAS MATHIEU le 02/09/2023 est étendu au présent avenant n° 1.

Fait à Saint-Flour, le
En deux exemplaires

SAINT-FLOUR Communauté

L'ENTREPRISE SAS MATHIEU

La Présidente

Céline CHARRIAUD

Notification de l'avenant au titulaire du marché

Je soussigné, représentant
l'entreprise , certifie avoir reçu la notification de l'avenant n° 1 au
marché de travaux relatif à la création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à
Saint-Flour – lot 02 : Gros-Œuvre – Maçonnerie.

Fait à

le

Cachet et signature

AVENANT N°1 AU MARCHE DU 05/10/2022

Identification du maître d'ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Communauté de communes située Village d'entreprises – 1 rue des Crozes – ZA du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR (15100), identifiée sous le numéro de SIRET 20006666000016.

Identification du titulaire du marché

SOREDAL AUVERGNE

5 rue Jacques Mailhot – ZAC des Gravanches

63000 CLERMONT-FERRAND

Objet du marché

Création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 02bis : Dallage industriel

▫ Date de la notification du marché suivant Acte d'engagement : 05 octobre 2022

▫ Date de l'ordre de service n°1 : 10 novembre 2022

▫ Montant initial du marché :

▪ Marché de base :

Montant HT = 190 000,00 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 228 000,00 €

Exposé de l'avenant

▫ Modifications introduites par le présent avenant :

Selon détail ci-dessous des travaux en plus et des travaux en moins liés au marché de base :

- MV sur poste trottoirs : 6.525,00€
- MV sur poste aires de mise à quai : 14.956,80€

Soit une moins-value de 21.481,80€ HT.

ii Incidence financière de l'avenant :

Le montant du marché est modifié ainsi :

Montant HT de l'avenant n° 1 = - 21 481,80 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC de l'avenant n° 1 = - 25 778,16 €

ii Nouveau montant du marché :

Montant HT = 168 518,20 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 202 221,84 €

Diminution par rapport au marché initial : 11,31 %

L'ensemble des conditions particulières de l'acte d'engagement signé le 05/10/2023 et notifié à l'entreprise SOREDAL AUVERGNE le 10/11/2023 est étendu au présent avenant n° 1.

Fait à Saint-Flour, le ...30/11/2023
En deux exemplaires

SAINT-FLOUR Communauté

La Présidente

Céline CHARRIAUD

L'ENTREPRISE SOREDAL AUVERGNE.


SOREDAL AUVERGNE
5, Rue Jacques Mailhot
ZAC des Gravanches
63100 CLERMONT-FERRAND
SAS au Capital de 80 000 Euros
SIRET 353 815 863 22041 - NAGE 4399D
Tél. 04 73 16 10 10 - Fax 04 73 16 10 11

Notification de l'avenant au titulaire du marché

Je soussigné, Nicolas FAURE, représentant
l'entreprise SOREDAL AUVERGNE, certifie avoir reçu la notification de l'avenant n° 1
au marché de travaux relatif à la création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise
UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 02bis : Dallage industriel.

Fait à Clermont-Fd.

le 30/11/2013

Cachet et signature

~~SOREDAL AUVERGNE
5, Rue Jacques Malinot
ZAC des Grampennes
63100 CLERMONT-FERRAND
SAS au capital de 200 000 Euros
SIRET 353 045 993 00041 - NACE 439901
Tél. 04 73 16 10 10 - Fax. 04 73 16 10 11~~

**AVENANT N°1
AU MARCHÉ DU 05/08/2022**

Identification du maître d'ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Communauté de communes située Village d'entreprises – 1 rue des Crozes – ZA du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR (15100), identifiée sous le numéro de SIRET 20006666000016.

Identification du titulaire du marché

SAS CMF STRUCTURES

ZA la Prade

15500 MASSIAC

Objet du marché

Création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 03 : Charpente métallique

n Date de la notification du marché suivant Acte d'engagement : 05 août 2022

n Date de l'ordre de service n°1 : 02 septembre 2022

n Montant initial du marché :

▪ Marché de base :

Montant HT = 410 000,00 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 492 000,00 €

▪ Tranche optionnelle :

Montant HT = 1 850,00 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 2 220,00 €

Exposé de l'avenant

n Modifications introduites par le présent avenant :

Selon détail ci-dessous des travaux en plus et des travaux en moins liés au marché de base :

- MV tranche optionnelle : 1.850,00€ HT

- PV reprises et déplacements chevêtres CTA conditionnement : 1.375,00€ HT (voir devis en annexe)

Soit une moins-value de 475,00€ HT.

ii Incidence financière de l'avenant :

Le montant du marché est modifié ainsi :

Montant HT de l'avenant n° 1 = - 475,00 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC de l'avenant n° 1 = - 570,00 €

ii Nouveau montant total du marché du marché : (TF + TO)

Montant HT = 411 375,00 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 493 650,00 €

Diminution par rapport au marché initial : 0,12 %

L'ensemble des conditions particulières de l'acte d'engagement signé le 05/08/2023 et notifié à l'entreprise SAS CMF STRUCTURES le 02/09/2023 est étendu au présent avenant n° 1.

Fait à Saint-Flour, le 7.12.2023.
En deux exemplaires

SAINT-FLOUR Communauté

La Présidente

Céline CHARRIAUD

L'ENTREPRISE SAS CMF STRUCTURES



Notification de l'avenant au titulaire du marché

Je soussigné, BOLLARD Sébastien, représentant
l'entreprise CMF Structures, certifie avoir reçu la notification de l'avenant n° 1
au marché de travaux relatif à la création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise
UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 03 : Charpente métallique.

Fait à Morlaix

le 7.12.2013

Cachet et signature





www.cmf-structures.com

mercredi 30 août 2023

SAINT FLOUR COMMUNAUTE

A l'attention de J-F VEDRINES

ZA du Rozier Coren

15100 SAINT FLOUR

☎ : 0471237636

✉ : jf.vedrines@saintfourco.fr

DEVIS n° sb22-06-05 TS2

1 DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U.	Prix H.T.
REPLACEMENT ET MODIFICATION SUPPORT CTA				
TS2.1 Remplacement Support CTA * Remplacement de deux barre UPN160 support CTA Tordu pendant le chantier	Ens	1.00	525.00 €	525.00 €
TS2.2 Modification Support CTA *Modification pour déplacement support CTA *Refabrication et mise en place d'un appuis pour reprendre le support CTA	Ens	1.00	850.00 €	850.00 €
Conditions de paiement : Règlement à réception de facture	Délais : A définir		Montant Total H.T.	1 375.00 €
			T.V.A. 20.00%	275.00 €
			Montant T.T.C.	1 650.00 €

Siège : ZA de la Prade 15500 MASSIAC - Tel : 04 71 23 00 70 - Fax : 04 71 23 09 37

Agence Ile de France : 21 rue Blanche 77480 MONTIGNY LE GUESDIER - Tel : 01 64 01 43 83 - Fax : 01 64 01 46 24

**AVENANT N°1
AU MARCHÉ DU 17/10/2022**

Identification du maître d'ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Communauté de communes située Village d'entreprises – 1 rue des Crozes – ZA du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR (15100), identifiée sous le numéro de SIRET 20006666000016.

Identification du titulaire du marché

SAS CMF STRUCTURES

ZA la Prade

15500 MASSIAC

Objet du marché

Création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 03bis : Couverture Etanchéité - Bardage

▫ Date de la notification du marché suivant Acte d'engagement : 17 octobre 2022

▫ Date de l'ordre de service n°1 : 10 novembre 2022

▫ Montant initial du marché :

▪ Marché de base :

Montant HT = 458 400,90 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 550 081,08 €

Exposé de l'avenant

▫ Modifications introduites par le présent avenant :

Selon détail du devis n° sb22-06-05 du 23/11/2023 joint au présent avenant

n Incidence financière de l'avenant :

Le montant du marché est modifié ainsi :

Montant HT de l'avenant n° 1 = 8 500,00 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC de l'avenant n° 1 = 10 200,00 €

n Nouveau montant du marché :

Montant HT = 466 900,90 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 560 281,08 €

Augmentation par rapport au marché initial : 1,85 %

L'ensemble des conditions particulières de l'acte d'engagement signé le 17/10/2023 et notifié à l'entreprise SAS CMF STRUCTURES le 10/11/2023 est étendu au présent avenant n° 1.

Fait à Saint-Flour, le 7.11.2023
En deux exemplaires

SAINT-FLOUR Communauté

La Présidente

Céline CHARRIAUD

L'ENTREPRISE SAS CMF STRUCTURES



Notification de l'avenant au titulaire du marché

Je soussigné, *BAILLARD Sébastien* représentant
l'entreprise *CHF Structures*, certifie avoir reçu la notification de l'avenant n° 1
au marché de travaux relatif à la création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise
UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 03bis : Couverture Etanchéité – Bardage.

Fait à *Messiac*

le *7-12-2013*

Cachet et signature





www.cmf-structures.com

Jeudi 23 novembre 2023

SAINT FLOUR COMMUNAUTE

A l'attention de J-F VEDRINES

ZA du Rozier Coren

15100 SAINT FLOUR

☎ : 0471237636

✉ : jf.vedrines@saintflourco.fr

DEVIS n° sb22-06-05

TS3

1 DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U.	Prix H.T.
<p><u>ASSERVISSEMENT DES AMENEES D'AIR</u></p> <p>TS3.1 <u>ASSERVISSEMENT DES AMENEES D'AIR</u> *Fourniture et mise en place d'une armoire de commande CO2 bizona en liaison avec l'armoire des exutoire pour ouverture des amenées d'air à distance Compris modules anti retour. Nombre d'amenée d'air a piloter : 7 unités Organe de refermeture manuel non compris</p>	Ens	1.00	8 500.00 €	8 500.00 €
<p><u>Conditions de paiement :</u> Règlement à réception de facture</p>	<p><u>Délais :</u> A définir</p>	<p>Montant Total H.T. 8 500.00 €</p> <p>T.V.A. 20.00% 1 700.00 €</p> <p>Montant T.T.C. 10 200.00 €</p>		

Siège : ZA de la Prade 15500 MASSIAC - Tel : 04 71 23 00 70 - Fax : 04 71 23 09 37

Agence Ile de France : 21 rue Blanche 77480 MONTIGNY LE GUESDIER - Tel : 01 64 01 43 83 - Fax : 01 64 01 46 24

**AVENANT N°1
AU MARCHÉ DU 05/10/2022**

Identification du maître d'ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Communauté de communes située Village d'entreprises – 1 rue des Crozes – ZA du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR (15100), identifiée sous le numéro de SIRET 20006666000016.

Identification du titulaire du marché

PI INSTALL

14 rue des Serves

01340 MONTREVEL EN BRESSE

Objet du marché

Création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 04 : Isolation – Portes et châssis vitrés

ii Date de la notification du marché suivant Acte d'engagement : 5 octobre 2022

ii Date de l'ordre de service n°1 : 14 novembre 2022

ii Montant initial du marché :

▪ Marché de base :

Montant HT = 645 000,00 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 774 000,00 €

Exposé de l'avenant

ii Modifications introduites par le présent avenant :

Selon détail du devis n° 23SB006 A du 25/09/2023 joint au présent avenant

ii Incidence financière de l'avenant :

Le montant du marché est modifié ainsi :

Montant HT de l'avenant n° 1 = - 601,41 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC de l'avenant n° 1 = - 721,69 €

iii Nouveau montant du marché :

Montant HT = 644 398,59 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 773 278,31 €

Diminution par rapport au marché initial : 0,09 %

L'ensemble des conditions particulières de l'acte d'engagement signé le 05/10/2023 et notifié à l'entreprise PI INSTALL le 14/11/2023 est étendu au présent avenant n° 1.

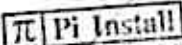
Fait à Saint-Flour, le ...5/12/2023
En deux exemplaires

SAINT-FLOUR Communauté

La Présidente

Céline CHARRIAUD

L'ENTREPRISE PI INSTALL


18, rue des Serres - 04740 MOUTHAËVEL-EN-BRESSE
Tél. 04 74 25 61 25 - Fax 04 74 25 61 26
E-mail : info@pi-install.com
Siret 439 226 268 00024 - APE 2382Z A

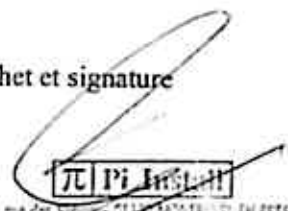
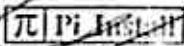
Notification de l'avenant au titulaire du marché

Je soussigné, *DR TIBEL DENIS*, représentant
l'entreprise ... *P.I. INSTALL*, certifie avoir reçu la notification de l'avenant n° 1
au marché de travaux relatif à la création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise
UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 04 : Isolation – Portes et châssis vitrés.

Fait à ... *Nantes, le 05/11/2023* ...

le ... *5/11/2023* ...

Cachet et signature



14, rue des Bénédictins - 41100 MONTFORT - TEL: 04 25 61 26
TEL: 04 74 25 61 25 - Fax 04 74 25 61 26
E-mail : info@pi-install.com
SIRET 432 239 886 00024 • APE 4320 A

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DU 17/10/2022

Identification du maître d'ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Communauté de communes située Village d'entreprises – 1 rue des Crozes – ZA du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR (15100), identifiée sous le numéro de SIRET 20006666000016.

Identification du titulaire du marché

METALLERIE GIROUD SAS

BP 22 – 1637 Luponnas

01540 VONNAS

Objet du marché

Création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 08 : Serrurerie Métallerie - Portes coupe-feu

ii Date de la notification du marché suivant Acte d'engagement : 17 octobre 2022

ii Date de l'ordre de service n°1 : 14 novembre 2022

ii Montant initial du marché :

▪ Marché de base :

Montant HT = 136 992,00 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 164 390,40 €

Exposé de l'avenant

ii Modifications introduites par le présent avenant :

Selon détail ci-dessous des travaux en plus et des travaux en moins liés au marché de base :

- MV chapitre 2 : 8.095,00€
- MV poste 3.5.3 : 6.013,00€
- MV devis en annexe du 28/09 : 19.722,00€
- PV grilles à ventelles devis en annexe du 14/03 : 20.594,00€

Soit une moins-value de 13.236,00€ HT.

ii Incidence financière de l'avenant :

Le montant du marché est modifié ainsi :

Montant HT de l'avenant n° 1 = - 13 236,00 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC de l'avenant n° 1 = - 15 883,20 €

iii Nouveau montant du marché :

Montant HT = 123 756,00 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 148 507,20 €

Diminution par rapport au marché initial : 9,66 %

L'ensemble des conditions particulières de l'acte d'engagement signé le 17/10/2023 et notifié à l'entreprise METALLERIE GIROUD SAS le 14/11/2023 est étendu au présent avenant n° 1.


Fait à Saint-Flour, le
En deux exemplaires

SAINT-FLOUR Communauté

La Présidente

Céline CHARRIAUD

L'ENTREPRISE METALLERIE GIROUD SAS


GIROUD S.A.S.
Métallerie
01540, VIGNAS
Tél. 04 74 50 03 45
Fax 04 74 50 09 34
Siret 489 350 826 00015

Notification de l'avenant au titulaire du marché

Je soussigné Patrice Jordan....., représentant
l'entreprise Feballerie Giroud....., certifie avoir reçu la notification de l'avenant n° 1
au marché de travaux relatif à la création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise
UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 08 : Serrurerie Métallerie - Portes coupe-feu.

Fait à Vonnas.....

le 21.12.2023.....

Cachet et signature

GIROUD S.A.S.
Métallerie
01540 VONNAS
Tél. 04 74 50 03 45
Fax 04 74 50 09 34
Siret 489 360 826 00016

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DU 17/10/2022

Identification du maître d'ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Communauté de communes située Village d'entreprises – 1 rue des Crozes – ZA du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR (15100), identifiée sous le numéro de SIRET 20006666000016.

Identification du titulaire du marché

SARL BATIRESINE

34 rue des Vignes

45450 DONNERY

Objet du marché

Création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 10 : Revêtement de sols résine

n Date de la notification du marché suivant Acte d'engagement : 17 octobre 2022

n Date de l'ordre de service n°1 : 14 novembre 2022

n Montant initial du marché :

- Marché de base :

Montant HT = 29 542,73 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 35 451,28 €

Exposé de l'avenant

n Modifications introduites par le présent avenant :

Selon détail ci-dessous des travaux en plus et des travaux en moins liés au marché de base :

- MV poste 3.1.1.2 : 362,25€
- MV poste 3.2.1 : 140,98€
- MV poste 3.2.2 : 5.195,70€

Soit une moins-value de 5.698,93€.

n Incidence financière de l'avenant :

Le montant du marché est modifié ainsi :

Montant HT de l'avenant n° 1 = - 5 698,93 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC de l'avenant n° 1 = - 6 838,72 €

n Nouveau montant du marché :

Montant HT = 23 843,80 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 28 612,56 €

Diminution par rapport au marché initial : 19,29 %

L'ensemble des conditions particulières de l'acte d'engagement signé le 17/10/2023 et notifié à l'entreprise BATIRESINE le 14/11/2023 est étendu au présent avenant n° 1.

Fait à Saint-Flour, le 11.01.2024

En deux exemplaires

SAINT-FLOUR Communauté

La Présidente

Céline CHARRIAUD

L'ENTREPRISE SARL BATIRESINE

BATIRESINE
34 rue des Vignes
45450 DONNERY
Tél. 06 49 06 02 03
Siret : 510 888 393 00014



Notification de l'avenant au titulaire du marché

Je soussigné, BOUSSIKHANI Said, représentant l'entreprise BATIRESINE certifie avoir reçu la notification de l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif à la création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 10 : Revêtement de sols résine.

Fait à DONNERY

Le 11/01/2024

Cachet et signature

BATIRESINE
34 rue des Vignes
45450 DONNERY
Tel. 06 45 66 09 63
Siret : 510 688 393 00014

